



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

## Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015<sup>1</sup>

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP <sup>2</sup>
Secteur cadre de vie-technique	510	2264
Entreprises d'architecture	405	1 357
Entreprises d'économistes de la construction	33	112
Entreprises d'experts en automobile	18	146
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	54	649
Secteur juridique	485	1 609
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	18	129
Cabinets d'avocats	384	1 060
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	17	116
Études d'huissiers de justice	66	304
Secteur santé	4396	14 271
Cabinets dentaires	1 268	2 195
Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	43	1 617
Cabinets médicaux	1 702	4 074
Pharmacie d'officine	1 124	5 181
Cliniques vétérinaires	259	1 204
<b>Bretagne</b>	<b>5 391</b>	<b>18 144</b>
<b>Ompl</b>	<b>111 192</b>	<b>399 674</b>

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : [www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre\\_regional.php](http://www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php)

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.

- Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires



## TAUX DE FORMATION INFÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement inférieurs aux moyennes nationales.

Mais des écarts entre les secteurs sont observables :

- le plan de formation a bénéficié à plus d'un salarié sur deux du secteur cadre de vie-technique, avec un taux un peu plus faible pour la branche des entreprises d'architecture. La branche des experts en automobile se distingue par un envoi en formation de pratiquement tous les salariés et un taux d'entreprises formatrices proche de 100 % ;
- le plan de formation concerne près de trois salariés sur cinq du secteur juridique, avec un taux nettement plus élevé pour la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires ;
- le taux de formation des salariés pour le secteur santé est relativement faible, seule la branche de la pharmacie d'officine envoie une majorité de salariés en formation ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par 3 à 4 % des entreprises en moyenne.

Près de la moitié des branches (6 sur 13) présentent cependant des taux supérieurs à 10 % des entreprises pour le contrat de professionnalisation.

## Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro <sup>1</sup>	Ppro <sup>2</sup>	Plan	Cpro <sup>1</sup>	Ppro <sup>2</sup>	Plan
	1 %	1 %	53 %	5 %	6 %	68 %
	0 %	0 %	36 %	1 %	0 %	48 %
	3 %	2 %	46 %	11 %	7 %	77 %
	4 %	3 %	90 %	34 %	27 %	99 %
	2 %	2 %	58 %	17 %	14 %	78 %
	2 %	2 %	58 %	6 %	5 %	69 %
	4 %	1 %	75 %	29 %	7 %	86 %
	1 %	2 %	44 %	3 %	5 %	55 %
	6 %	0 %	46 %	15 %	0 %	67 %
	5 %	3 %	52 %	15 %	11 %	61 %
	1 %	1 %	43 %	4 %	3 %	44 %
	2 %	2 %	23 %	4 %	4 %	26 %
	0 %	0 %	14 %	2 %	10 %	85 %
	0 %	0 %	20 %	1 %	1 %	17 %
	2 %	1 %	67 %	7 %	5 %	85 %
	2 %	1 %	35 %	8 %	4 %	80 %
<b>Bretagne</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>43 %</b>	<b>4 %</b>	<b>3 %</b>	<b>42 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>3 %</b>	<b>2 %</b>	<b>43 %</b>	<b>7 %</b>	<b>5 %</b>	<b>44 %</b>



Dans le secteur cadre de vie, 1 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 1 % d'une période de professionnalisation et 53 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 5 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 6 % la période de professionnalisation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



### ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE PROCHE SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes et les femmes ont eu un accès à la formation professionnelle quasi identique au regard de leur poids dans la population totale.

### Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
 0	32 %	68 %
 A	54 %	46 %
 H	14 %	86 %
 S	1 %	99 %
 S	32 %	68 %
 S	78 %	22 %
 S	75 %	25 %
 S	84 %	16 %
 S	60 %	40 %
 S	64 %	36 %
 +	91 %	9 %
 S	98 %	2 %
 S	89 %	11 %
 S	83 %	17 %
 S	92 %	8 %
 S	90 %	10 %
<b>Bretagne</b>	<b>82 %</b>	<b>18 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>80 %</b>	<b>20 %</b>



## SURREPRÉSENTATION DES EMPLOYÉS PARI LES STAGIAIRES

La comparaison avec la fiche «catégorie sociales» fait apparaître que les ingénieurs et cadres ont un meilleur accès à la formation que les autres catégories sociales. Ils regroupent au total 62 % de la population en formation, alors qu'ils représentent 49 % des salariés des entreprises libérales de la région.

## Répartition des stagiaires par catégorie sociale<sup>1</sup>

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	21 %	43 %	36 %
	34 %	6 %	60 %
	6 %	51 %	43 %
	1 %	99 %	0 %
	22 %	44 %	34 %
	20 %	23 %	57 %
	21 %	12 %	67 %
	26 %	20 %	54 %
	12 %	36 %	52 %
	0 %	37 %	63 %
	26 %	7 %	66 %
	0 %	0 %	100 %
	6 %	75 %	19 %
	8 %	46 %	46 %
	30 %	0 %	70 %
	42 %	1 %	57 %
<b>Bretagne</b>	<b>25 %</b>	<b>13 %</b>	<b>62 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>28 %</b>	<b>15 %</b>	<b>58 %</b>

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



## SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMIS LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former, 33 % des salariés contre 42 % des stagiaires.

La tranche d'âge des 35-45 ans se forme relativement peu et moins que les autres salariés.

Les salariés de plus de 45 ans ont un taux d'accès à la formation relativement élevé, près du tiers des stagiaires au total avec des taux particulièrement importants pour le secteur juridique.

## Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	43 %	33 %	24 %
	43 %	33 %	24 %
	51 %	31 %	18 %
	47 %	33 %	19 %
	39 %	33 %	28 %
	38 %	22 %	40 %
	42 %	12 %	46 %
	33 %	26 %	41 %
	48 %	36 %	16 %
	47 %	11 %	42 %
	42 %	28 %	30 %
	49 %	29 %	22 %
	25 %	25 %	50 %
	34 %	30 %	35 %
	42 %	28 %	30 %
	64 %	18 %	18 %
<b>Bretagne</b>	<b>42 %</b>	<b>28 %</b>	<b>30 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>45 %</b>	<b>26 %</b>	<b>29 %</b>



### IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Près des trois quarts des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP, dont un tiers dans des entreprises de moins de 5 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, études de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires).

### Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	18 %	26 %	27 %	28 %
	49 %	33 %	18 %	0 %
	33 %	45 %	22 %	0 %
	0 %	54 %	46 %	0 %
	2 %	7 %	27 %	64 %
	22 %	43 %	29 %	5 %
	2 %	67 %	31 %	0 %
	27 %	32 %	33 %	8 %
	20 %	12 %	68 %	0 %
	22 %	75 %	3 %	0 %
	38 %	45 %	15 %	3 %
	88 %	12 %	0 %	0 %
	1 %	15 %	37 %	48 %
	23 %	15 %	50 %	12 %
	38 %	52 %	9 %	0 %
	28 %	35 %	36 %	0 %
<b>Bretagne</b>	<b>34 %</b>	<b>42 %</b>	<b>18 %</b>	<b>6 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>29 %</b>	<b>38 %</b>	<b>25 %</b>	<b>8 %</b>



## ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent autant à la formation que ceux à temps complet : leur poids est identique dans l'effectif salarié et dans l'effectif des formés. Les différences entre secteurs et branches sont relativement faibles et reflètent le poids de ces deux catégories dans la population salariée totale de la région.

## Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	89 %	11 %
	78 %	22 %
	94 %	6 %
	94 %	6 %
	94 %	6 %
	87 %	14 %
	94 %	6 %
	84 %	16 %
	88 %	12 %
	88 %	12 %
	64 %	36 %
	47 %	53 %
	81 %	19 %
	69 %	31 %
	63 %	37 %
	63 %	37 %
<b>Bretagne</b>	<b>69 %</b>	<b>31 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>73 %</b>	<b>27 %</b>